

Les enfants et adolescents handicapés pris en charge dans la région Rhône-Alpes

Au 31 décembre 2001, 20 000 jeunes handicapés sont pris en charge dans les structures spécialisées de la région Rhône-Alpes. Près de la moitié d'entre eux sont suivis à domicile ou en ambulatoire dans le cadre des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui se sont beaucoup développés ces dernières années.

Les autres jeunes se trouvent en majorité dans les établissements de type instituts médico-éducatifs (IME). En un an, environ 2 000 enfants et adolescents sont sortis des établissements d'éducation spéciale et des SESSAD de la région, après y avoir passé en moyenne entre un peu plus de 3 ans pour ceux qui étaient en institut de rééducation et 6 ans et demi pour les handicapés moteurs. La plupart d'entre eux changent d'établissement ou attendent une place dans une structure pour adultes mais 16% retrouvent le milieu ordinaire : scolarisation à l'Education nationale, emploi, stage etc.

En Rhône-Alpes, 311 structures spécialisées accueillent des enfants handicapés. Parmi elles, 123 se consacrent aux services à domicile ou ambulatoires (76 SESSAD, 23 CMPP, 24 CAMSP). Ces derniers qui constituent une véritable alternative à l'accueil en établissement, se sont considérablement développés ces dernières années : l'effectif pris en charge en SESSAD et CAMSP a presque doublé depuis 1995 même s'il reste encore insuffisant au regard d'une demande qui va croissant.

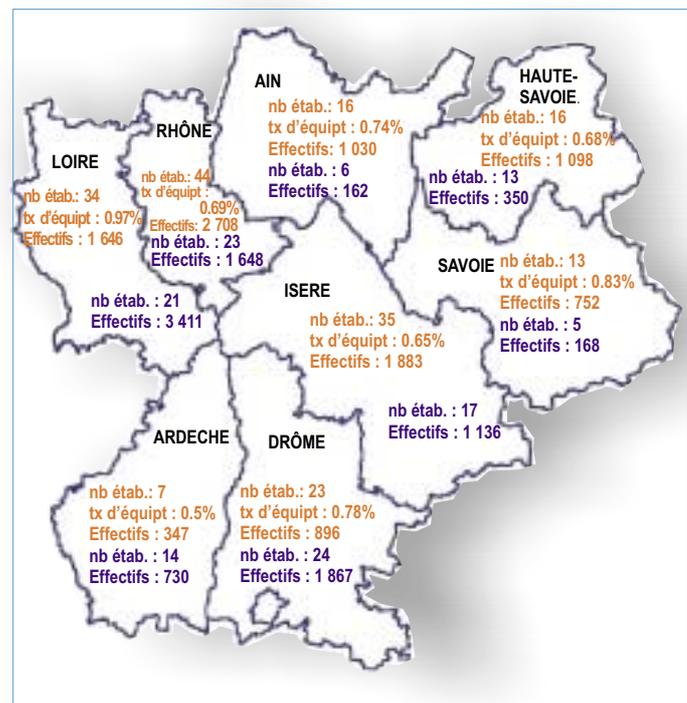
Les autres établissements ont une capacité d'accueil installée de 10 500 places soit 7,3 places pour 1 000 jeunes rhônalpins de moins de 20 ans (6,8 pour 1 000 en 1995).

La Loire est le département le mieux doté de la région avec un taux d'équipement⁽¹⁾ de 9,7 places pour 1 000 enfants.

La Savoie a également un taux d'équipement élevé, mais qui est lié à la présence de l'Institut national des jeunes sourds (INJS),

Situation au 31.12.2001

Etablissements d'éducation spéciale, établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée et centres d'accueil familial spécialisé
Services à domicile ou ambulatoires pour handicapés



⁽¹⁾ Taux d'équipement = capacité installée/population de moins de 20 ans

dont le recrutement est par définition plus large que le seul département.

A l'inverse, les places sont plus rares (5 pour 1 000 enfants) en Ardèche.

Les établissements d'éducation spéciale pour déficients mentaux et handicapés - instituts médico-éducatifs (IME), instituts médico-pédagogiques (IMP), instituts médico-professionnels (IMPro), établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés - sont les plus nombreux (125 pour la région) et accueillent 7 000 jeunes.

Les enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement (1 900) sont accueillis dans 37 instituts de rééducation. Le département de l'Ain offre un taux d'équipement particulièrement élevé pour ce type de pathologies (3,3 places pour 1 000 jeunes, contre 1,3 place dans l'ensemble de Rhône-Alpes).

11 établissements dont 4 dans le seul Rhône, accueillent 780 déficients moteurs.

Le plus souvent, les enfants sont placés dans des établissements situés dans leur département d'origine. Mais on trouve, dans les établissements de la région 3% d'enfants dont les parents résident en dehors de Rhône-Alpes. La plupart de ces enfants sont internes dans leur établissement (70%).

De même, un peu moins de 400 jeunes handicapés rhônalpins sont pris en charge dans des établissements d'autres régions. Au total, la situation est équilibrée pour la région mais cela n'est pas le cas dans chacun de ses départements : certains, comme la Savoie (grâce à l'INJS de Chambéry) ou la Drôme sont très excédentaires (deux fois plus d'enfants accueillis venant d'autres départements, que d'enfants savoyards ou drômois pris en charge hors de leur département).

A l'inverse, la Haute-Savoie surtout, mais aussi le Rhône, ont plus de ressortissants pris en charge à l'extérieur qu'ils n'accueillent d'enfants d'autres départements.

La majorité de ces "échanges" se font à l'intérieur de la région. On remarque toutefois que la Loire, suivie de l'Ardèche et de la Drôme échangent plus avec les régions limitrophes que les autres départements de Rhône-Alpes.

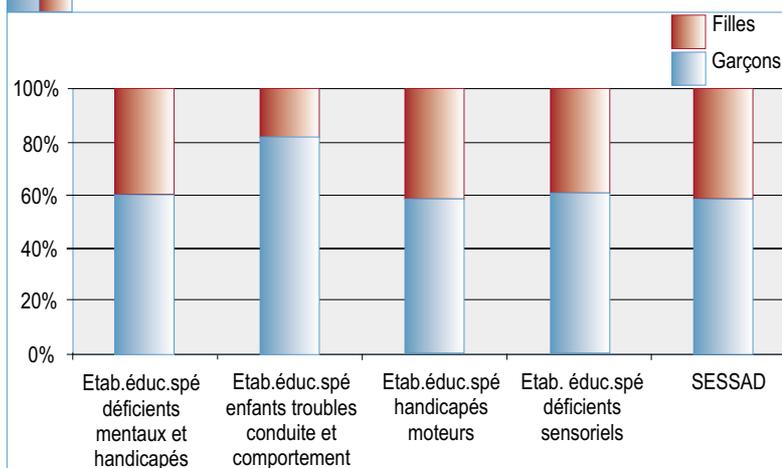
Origine de la clientèle des établissements pour enfants et adolescents handicapés

Département de l'établissement	Domicile des parents			Total	Enfants venant d'autres départ./enfants placés hors du départ.
	Dans le département	Autre département de Rhône-Alpes	Autre région		
Ain	76%	21%	3%	100%	88%
Ardèche	65%	26%	9%	100%	105%
Drôme	77%	15%	8%	100%	187%
Isère	88%	10%	2%	100%	94%
Loire	87%	9%	4%	100%	124%
Rhône	83%	14%	3%	100%	77%
Savoie	78%	19%	3%	100%	233%
Haute-Savoie	95%	4%	1%	100%	41%

Source : DRASS Rhône-Alpes
Enquête ES

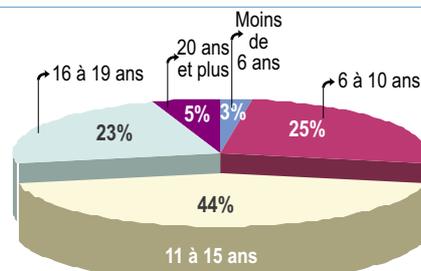
Enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001

Répartition par sexe



Source : DRASS Rhône-Alpes - Enquête ES
Enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001

Répartition par âge



Source : DRASS Rhône-Alpes - Enquête ES - Enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001

La prise en charge du handicap semble plus importante pour les garçons que pour les filles.

Les premiers sont plus nombreux dans tous les types d'établissements pour enfants handicapés (ils représentent presque deux tiers de l'ensemble des enfants accueillis) et ils y sont plus souvent internes, tandis que les filles logent plus souvent dans leur famille.

Cas extrême, la proportion de garçons dépasse 80% dans les instituts de rééducation. Et parmi eux, 7 sur 10 sont internes.

C'est dans la tranche d'âge des 11-15 ans que l'on trouve le plus grand

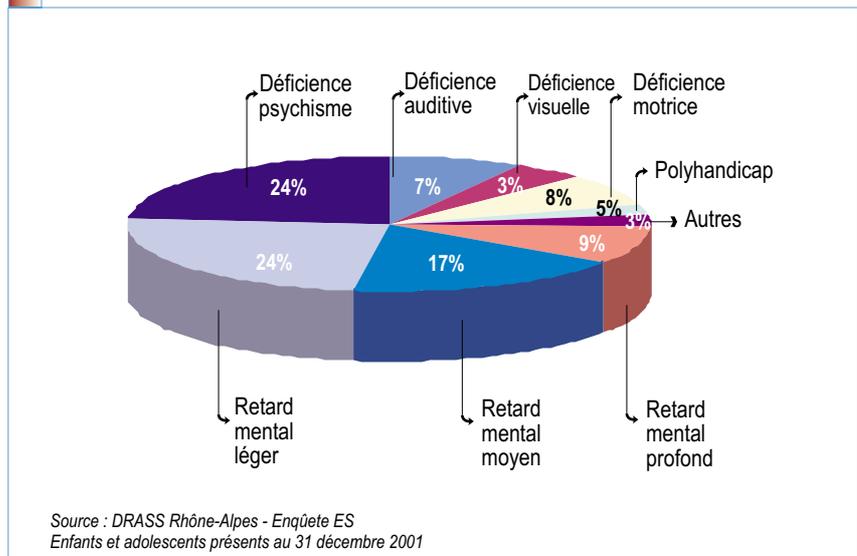
nombre d'enfants et adolescents handicapés en établissement d'éducation spéciale. Les moins de 10 ans sont plus souvent traités à domicile et constituent la majorité des clients des SESSAD. Aux âges extrêmes, les très petits enfants (moins de 6 ans) et les jeunes adultes de 20 ans ou plus sont peu nombreux.

Ces derniers bénéficient pour la plupart de dérogations pour rester dans les établissements réservés aux enfants (amendement Creton...). Au total en Rhône-Alpes, un peu moins de 500 jeunes handicapés (soit 4%) bénéficient de l'amendement Creton qui leur permet d'être maintenus dans un établissement

pour enfants au delà de l'âge limite théorique. Presque tous se trouvent dans des établissements d'éducation spéciale pour déficients mentaux et polyhandicapés.

C'est dans le département de la Loire que ces jeunes adultes sont les plus nombreux. Ils représentent 7% des jeunes handicapés pris en charge, deux fois plus que dans le Rhône, les deux Savoie ou l'Ain. En effet, le meilleur taux d'équipement dont bénéficie la Loire permet aux établissements pour enfants de ce département de garder quelques temps les jeunes qui attendent une place dans un établissement pour adultes plutôt que de les renvoyer dans leur famille.

Répartition par type de déficience principale des enfants et adolescents pris en charge



Trois pathologies principales touchent chacune environ le tiers des enfants handicapés :

- la psychose infantile, plus fréquente chez les garçons que chez les filles et qui concerne en particulier les adolescents ; les accidents périnataux, dont la part est élevée surtout chez les plus de 20 ans ; et la trisomie ou autres aberrations chromosomiques qui concernent plus souvent les filles.

Ce dernier type de pathologie explique, avec les autres pathologies génétiques, la présence en établissement de la plupart des jeunes enfants de moins de 6 ans.

La moitié des enfants handicapés accueillis dans les établissements ou services spécialisés souffrent de déficiences intellectuelles de plus ou moins forte intensité : 9% présentent un retard mental profond, 17% un retard mental moyen et 24% un retard mental léger. La grosse majorité d'entre eux sont accueillis en IME (77%).

Les déficiences du psychisme touchent un quart des enfants handicapés. Elles sont prises en charge le plus souvent dans les instituts de rééducation (60%) et les IME (20%).

Les polyhandicapés, associant déficience mentale grave et déficience motrice importante demandent la prise en charge la plus lourde. Ils représentent 5% de la clientèle des établissements. On les trouve essentiellement dans les IME et dans les établissements pour polyhandicapés.

80% des enfants placés sont scolarisés, dont 70% exclusivement dans leur établissement d'éducation spéciale. Les enfants suivis en SESSAD vont en classe à 96%, presque toujours dans le système Education Nationale. La scolarisation avec intégration partielle reste marginale (5% des enfants pris en charge). Dans les instituts de rééducation et les établissements pour

déficients auditifs, tous les enfants sont scolarisés. Les jeunes qui n'ont aucune scolarisation souffrent pour la plupart de retard mental profond ou moyen, voire de polyhandicap.

Au cours de l'année 2001, un peu moins de 2 000 enfants (18%) sont sortis des établissements d'éducation spéciale de la région. La moitié d'entre eux avait passé plus de 4 ans dans l'établissement. La durée moyenne des séjours varie de 6 ans et demi dans les établissements pour handicapés moteurs, à 3 ans et 3 mois dans les instituts de rééducation. Les sortants sont âgés de 16 ans en moyenne (18 ans dans les établissements pour handicapés moteurs, 16 ans et demi dans les IME et 14 ans et demi dans les instituts de rééducation).

A leur sortie, 7 enfants sur 10 sont hébergés dans leur famille et 16% sont accueillis dans les internats d'autres établissements d'éducation spéciale.

Activité à la sortie des établissements pour enfants et adolescents handicapés par type de déficience

	Education générale ou prof.			Activité professionnelle			Autre activité	Décès	Ensemble
	Ets. spécialisé	Milieu ordinaire	Total	Milieu protégé	Milieu ordinaire	Total			
Déficiences intellectuelles	33%	6%	39%	30%	20%	50%	11%	0%	100%
Déficiences du psychisme	25%	32%	57%	6%	28%	34%	9%	0%	100%
Déficiences auditives	44%	1%	44%	21%	29%	50%	6%	0%	100%
Déficiences motrices	32%	3%	35%	24%	14%	38%	25%	2%	100%
Plurihandicap et polyhandicap	42%	0%	42%	3%	2%	5%	30%	23%	100%
Autres	28%	10%	38%	30%	16%	46%	13%	3%	100%
Total	30%	16%	47%	19%	23%	42%	11%	1%	100%

Source : DRASS Rhône-Alpes - Enquête ES - Enfants et adolescents sortis au cours de l'année 2001

La situation est différente pour ceux qui sortent après 20 ans : 23% d'entre eux logent dans des foyers et 8% ont un domicile personnel.

Un peu plus du quart des sortants retrouvent le milieu ordinaire : 16% sont scolarisés dans les établissements de l'Education Nationale sans prise en charge médico-sociale, 5% ont un emploi, 6% en cherchent un dans le droit commun et 11% sont en formation ou en stage.

La plupart des autres sortants changent d'établissement d'éducation spéciale mais continuent à recevoir une formation générale ou professionnelle (31%) ou ont une activité professionnelle (19%). Les enfants atteints de déficiences psychiques sont ceux qui réintègrent le plus souvent le milieu ordinaire, que ce soit en formation ou dans le monde du travail.

L'enquête ES 2001 a été réalisée auprès de tous les établissements et services pour enfants et adultes handicapés au 31 décembre 2001. Elle donne des informations sur :

- l'activité de tous les établissements inscrits au répertoire FINESS,
- le personnel employé,
- les personnes prises en charge dans les établissements suivants :

Enfants

- Etablissements d'éducation spéciale pour déficients mentaux et polyhandicapés (IME, IMP, IMPro, établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés)
- Etablissements d'éducation spéciale pour enfants ayant des troubles de la conduite et du comportement (instituts de rééducation)
- Etablissements d'éducation spéciale pour handicapés moteurs (pour déficients moteurs, pour déficients moteurs cérébraux, pour déficients moteurs et moteurs cérébraux)
- Etablissements d'éducation spéciale pour déficients sensoriels (auditifs)
- Etablissements et services d'hébergement pour handicapés (Centres d'accueil familial spécialisés)
- Services à domicile ou ambulatoire pour handicapés (SESSAD)

Adultes

- Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés (Centres de placement familial, Foyers d'hébergement, MAS, FDTAH)
- Etablissements et services de travail protégé pour adultes handicapés (CAT, ateliers protégés)
- Etablissements et services de réinsertion professionnelle pour adultes handicapés (centres de pré orientation, centres de rééducation professionnelle)
- Etablissements expérimentaux pour adultes handicapés.

En Rhône-Alpes, un redressement des résultats a été opéré afin de tenir compte des non réponses. 8% des effectifs d'enfants pris en charge sont ainsi estimés ainsi que 17% des adultes.

A lire également :

- Enfance handicapée en Rhône-Alpes : Diagnostic et perspectives, publication de la DRASS Rhône-Alpes n° 2003-27-D, septembre 2003
- La prise en charge des adultes handicapés dans la région Rhône-Alpes, à paraître à la DRASS

Rédacteur de la publication :
Stéphanie Lemerle - Tél. : 04 72 34 74 23
Fax : 04 78 95 18 77
Mél : dr69-statistiques@sante.gouv.fr

ISSN 1280-4231

Retrouvez ce document et autres publications sur le site internet
Ddass/Drass Rhône-Alpes
www.rhone-alpes.sante.gouv.fr
Rubrique : info-statistiques